



Eidgenössisches Politisches Departement
Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement

Integrationsbureau

Département politique fédéral
Département fédéral de l'économie publique

Bureau de l'intégration

3003 Bern, le 16 novembre 1978

Confidentiel

764.1
768.2 Israël - Mn/st

Note de dossier

Copie : - M. l'Ambassadeur Moser
- Délégation suisse près l'AELE,
Genève
- So, B, Wb, Mn

Les relations entre
l'AELE et Israël

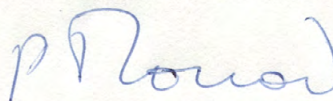
1. Selon une communication de la Délégation suisse près l'AELE du 23 octobre, l'Ambassade d'Israël à Oslo a entrepris en octobre une nouvelle démarche pour demander si les Etats de l'AELE avaient des objections à formuler à l'encontre de la création d'un Comité mixte AELE/Israël sur le modèle du Comité mixte AELE/Yougoslavie. Les Israéliens souhaiteraient la mise sur pied d'un groupe d'experts chargé de discuter les problèmes commerciaux d'intérêt commun. Les autorités norvégiennes ont pris note de cette demande et ont assuré les Israéliens qu'elles la transmettraient aux autres membres de l'AELE.
2. Malgré l'opposition générale de tous les autres membres de l'AELE, l'Autriche soulèvera peut-être la question des relations AELE/Israël en séance informelle de la conférence ministérielle de l'AELE des 23/24 novembre 1978.

3. Concernant la Suisse, notre position est pour le moment caractérisée de la manière suivante :

- L'AELE est une association à vocation européenne; l'inclusion d'Israël, pays d'Asie, dans notre système de libre-échange ou la création d'une Commission mixte pourraient créer un précédent risquant de faire tache d'huile. Comment éviter d'engager des actions parallèles avec d'autres Etats de la région ?

- L'instauration d'une politique commune de l'AELE vis-à-vis d'Israël n'offre aucun avantage. En effet, Israël nous a déjà accordé bon nombre de concessions tarifaires bilatérales - la semaine dernière encore d'importantes concessions sur les textiles - alignant le régime appliqué aux produits suisses sur celui en vigueur vis-à-vis de la Communauté européenne (les concessions ont été accordées indépendamment des négociations multilatérales du GATT). Pour cette raison, notre attitude à l'égard des relations AELE/Israël doit être nuancée. Si cette question est effectivement soulevée par l'Autriche, le Chef de la délégation suisse devrait prendre la parole en dernier.

BUREAU DE L'INTEGRATION DPF/DFEP
p.o.


(Pierre Monod)